

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre, à quinze heures, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes Spelunca-Liamone, se sont réunis sur la convocation en date du quatorze septembre qui leur a été adressée par François COLONNA, Président.

Membres en exercice :

COLONNA François
CHIAPPINI Charles
ANGELINI Christian
ALFONSI Ours-Pierre
VERSINI Antoine
CHIAPPINI Angèle
PAOLI François
DE PIANELLI Pierre-Paul
LECA Stéphane
CASTELLANI Pascaline
GIORDANI Jean-Pierre
LECA Barthélémy.

Absents : PINELLI Jean-Laurent

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Madame Angèle CHIAPPINI a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-005 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu le cadre d'intervention pour les aides aux associations,

Il rappelle que le budget prévu pour les subventions aux associations s'élève à 40 000 euros.

Le président précise que seules les associations ayant rendu un dossier complet sont présentées.

Le bureau communautaire :

Après avoir débattu sur le sujet,

Décide, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

LES RESTAURANTS DU COEUR	1 000 euros
L'ALPANA	1 500 euros
CIN 'ARTE	1 000 euros

Autorise le Président à procéder au versement des subventions.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif pour 2020 – Chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
François COLONNA

